



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DE L'AUTONOMIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le 9 octobre 2020

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Présentation du plan de lutte contre l'épidémie de Covid-19  
(protocole actualisé) dans les EHPAD**

Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'Autonomie, a présenté ce jour, à l'occasion d'un déplacement à l'EHPAD « Résidence de l'Abbaye » à Saint-Maur-des-Fossés (94), le plan de lutte contre l'épidémie de Covid-19 dans les établissements médico-sociaux hébergeant des personnes à risque de forme grave de Covid-19, décidé par le conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN) la semaine dernière.

**Ces mesures, applicables notamment au sein des EHPAD, visent à garantir la protection des personnes âgées accueillies dans ces établissements, tout en leur permettant de préserver leur vie sociale et le lien avec leurs proches et les aidants, dans une situation épidémique préoccupante.**

La première vague de la Covid-19 a conduit le pays, les autorités sanitaires et les directeurs d'établissements à prendre des décisions difficiles pour protéger les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, au risque parfois de les isoler. La ministre souhaite, en lien avec les acteurs du terrain, a souhaité tirer tous les enseignements de cet épisode.

Brigitte BOURGUIGNON a souhaité proposer des pistes de réflexions, des outils, face à des situations exceptionnelles pour lesquelles le droit n'offre pas toujours de réponse.

C'est pourquoi, elle a organisé, le 24 septembre dernier, un premier séminaire de travail réunissant des juristes, des chercheurs, des éthiciens, des médecins, des psychologues et des professionnels mobilisés en première ligne, afin de mieux cerner les attentes et aider les établissements à construire une doctrine pour continuer à accueillir en toute sécurité les personnes âgées, tout en maintenant le lien avec les proches et les familles.

**A l'issue de cette première journée de concertation, « 10 repères pour protéger les personnes âgées sans les isoler » ont été proposés aux familles et aux établissements. Ce document s'accompagne [d'une vidéo sur les gestes barrières](#) à respecter dans les EHPAD, à destination des visiteurs (familles, bénévoles, aidants ou proches) qui sera mis à la disposition des professionnels pour être diffusée à l'intérieur des établissements.**

Annexes :

- « 10 repères pour protéger les personnes âgées »
- Protocole « Plan de lutte contre le Covid ESMS »

Contact presse :

Ministère chargé de l'Autonomie  
Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON

Tél : 01 40 56 63 74

Mél : [sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr)

14, avenue Duquesne  
75350 Paris SP 07